



HAL
open science

L'éthique n'est pas mesurable! Quelles alternatives à la certification?

Bernard Schéou

► To cite this version:

Bernard Schéou. L'éthique n'est pas mesurable! Quelles alternatives à la certification?. Produits, consommateurs, labels, comment éviter les pièges des bonnes intentions?, Tourisme Autrement, Oct 2006, Bruxelles, Belgique. hal-03437926

HAL Id: hal-03437926

<https://hal.science/hal-03437926>

Submitted on 20 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

**L'éthique n'est pas mesurable !
Quelles alternatives à la certification ?**

Bernard Schéou

Maître de Conférences à l'Université de Perpignan
Vice-président de la Plate-Forme pour le Commerce Equitable
Président de l'association : « Tourisme et Développement Solidaires »
IUP, rue Charles Percier, 66000 Perpignan France
Tél : 33(0) 468-081-289
Fax : 33(0) 468-081-817
bscheou@univ-perp.fr

L'éthique n'est pas mesurable ! Quelles alternatives à la certification ?

Introduction

Ces journées s'intitulent « comment éviter le piège des bonnes intentions ? » Et pourquoi une bonne intention serait-elle un piège ? Il semble n'y avoir que deux possibilités pour que la bonne intention soit un piège. La première, c'est la maladresse, c'est-à-dire que les actions mises en place suite à cette bonne intention ne soient pas appropriées et aillent à l'encontre des effets souhaités. La seconde, c'est l'hypocrisie, à savoir que la bonne intention ne soit pas sincère et non suivie d'effets concrets.

Dans quelle société vivons-nous pour en arriver à ce qu'une bonne intention devienne un piège ? Il ne s'agit pas de nier la possibilité de rencontrer la maladresse ou l'hypocrisie mais que ces risques soient considérés comme la règle et non pas comme une exception est pour le moins inquiétant.

Nous vivons donc à une époque où méfiance et peur règnent. Il n'est pas question de faire confiance sans avoir de garanties. Et les garanties reposent sur des processus qui se veulent scientifiques et indépendants. La certification apparaît comme le système offrant le plus de garanties. Les indicateurs sont mesurables afin de garantir l'objectivité du processus de certification et les organismes certificateurs sont indépendants et des consommateurs et des opérateurs certifiés.

On peut formuler plusieurs objections à ce système « idéal ».

La première, c'est que l'éthique n'est pas mesurable et que ce système qui repose sur des grilles d'indicateurs ne permet pas de mesurer l'intention éthique. Car l'intention éthique est un projet qui se développe dans le temps et qu'il est impossible de saisir de manière instantanée. Et comment saisir de l'humain à travers une grille de critères ? De cette première objection en découlent plusieurs autres : comment une grille d'indicateurs peut-elle être valable pour toutes les situations, tous les cas, quelle est la signification d'une grille d'indicateurs conçue en dehors de la culture de ceux auxquelles elle est censée s'appliquer ? Et la norme que constitue le référentiel sur lequel se base toute certification a pour effet, c'est son but, de rejeter dans l'anormalité tous ceux qui ne satisfont pas aux critères. N'est ce pas un appauvrissement de la diversité des démarches existantes ?

Par ailleurs, l'organisme certificateur s'interpose d'une certaine manière entre le consommateur et l'opérateur touristique désresponsabilisant ce dernier. Pourquoi le voyageur ne pourrait-il pas discuter avec l'opérateur touristique sur la manière dont il construit ses voyages et paie ses partenaires ?

Evaluer, contrôler, certifier...

Le paradigme de l'évaluation comme expression de la modernité

Le constat philosophique d'une crise de la modernité est unanime. C'est que l'action transformatrice de l'homme sur la planète est arrivée à un point où elle remet en cause l'habitabilité même de celle-ci et menace l'homme lui-même. Les racines de cette crise sont à rechercher dans le mode de relation de l'humanité à la Terre qu'il est nécessaire de réformer.

Pour Augustin Berque, « *la modernité disjoint le monde* » (Berque 1996 : 19). C'est-à-dire qu'elle recèle en son sein des principes qui tendent à défaire les équilibres établis, et notamment à séparer affectivement l'homme du monde dans lequel il vit et donc à rompre le sens unitaire du monde. C'est cette rupture qui a permis l'essor de la science moderne. Si la science a commencé à se dégager de l'éthique dès l'antiquité (Aristote), c'est à partir du 18^{ème} siècle que la rupture s'est véritablement consommée. L'homme s'est retiré du monde afin d'être objectif et porte désormais sur les choses matérielles, comme sur autrui ou sur son propre corps, un regard détaché.

Ce détachement correspond au passage d'une civilisation du pourquoi à une civilisation du comment : notre rapport au monde est marqué par l'efficacité technico-économique. Nous nous soucions du comment sans plus nous soucier du pourquoi : pris dans un tourbillon d'activités et d'occupations sans cesse plus nombreuses, nous développons des moyens techniques nous permettant d'y faire face, sans nous interroger sur les raisons de nos actes.

Faisant « *coïncider le rationalisme le plus abstrait et la maîtrise des choses la plus efficaces* » (Berque 1996 : 31), la modernité se caractérise également par le projet d'exprimer la totalité des objets de connaissance en langage mathématique, la mesure chiffrée devenant l'expression la plus ultime de l'objectivité et du détachement de l'homme.

A partir de là, il est logique que notre époque soit caractérisée par un paradigme de l'évaluation, car le paradigme de l'évaluation vient de la mesure et du calculable en cohérence avec l'idéologie de la performance qui imprègne notre monde actuel. Pour le psychanalyste Jacques-Alain Miller, « *L'évaluation est en marche depuis l'émergence du discours de la science. L'évaluation partout, ce n'est pas un accident, un avatar, c'est un moment nécessaire, qui fait partie de ce grand chiffrage de l'être qui a commencé, au moins selon Heidegger, avec Descartes* » (Miller and Milner 2004 : 65).

Nous entendons ici le terme d'évaluation dans son acception la plus large, à savoir comme l'attribution d'une valeur (chiffrée de préférence) à un objet, à un sujet, à une organisation,... Et s'il existe un barème de notation, l'évaluation entendue dans ce sens correspond en réalité à une validation. L'organisation notée est déclarée (ou pas) valable et valide. Dans cette acception, l'évaluation est alors « *une pratique d'institution, discriminante, fondée sur des critères de sélection, et destinée à favoriser les choix.* » (Ruby 2005). Ce type d'évaluation, qui correspond en réalité à une procédure de labellisation, s'apparente plus à une opération de contrôle et même d'auto-contrôle social par la société elle-même : « *derrière l'évaluation professionnelle, sociale et politique, derrière ses pratiques et ses aspirations, il y a des pratiques managériales, de rentabilité, qui consistent moins, désormais, à organiser l'existence humaine mécaniquement qu'à organiser les hommes à l'intérieur d'eux-mêmes* » (EspaceTemps.net 2005).

La certification comme garantie suprême

En ces temps de méfiance généralisée vis-à-vis d'autrui, faire confiance spontanément est de plus en plus rare. C'est qu'autrui est supposé n'être guidé que par son intérêt personnel, intérêt nécessairement en opposition, du moins dans les relations commerciales, au sien propre.

De cette situation découlent :

- une prolifération réglementaire émanant des pouvoirs publics afin de protéger le consommateur,
- le développement de garanties offertes par les entreprises portant sur leur production ou les services qu'elles rendent, et éventuellement sur les conséquences de leur activité ; selon les cas, ces garanties prenant la forme de contrats signés avec leurs partenaires commerciaux ou d'engagements déclaratifs et/ou contrôlés à respecter des normes de qualité
- une inflation considérable de ces mêmes normes qui, rappelons-le, n'ont aucune portée juridique obligatoire et peuvent être d'origine nationale (organismes nationaux de normalisation, associations professionnelles, regroupement d'entreprises,...) ou internationale (organisations internationales de normalisation)

Ce développement impressionnant des règlements techniques et des normes¹ s'accompagne d'un développement proportionnel des procédures d'évaluation de la conformité des produits ou des services à ces standards et de leurs mises en œuvre.

On distingue traditionnellement trois types d'évaluation de conformité :

- L'audit par première partie : il s'agit d'une autoévaluation qui est réalisée par l'organisme fournisseur lui-même qui établit alors une déclaration de conformité. Le choix de recourir à l'autoévaluation ne dégage pas le fournisseur de son obligation de satisfaire au standard concerné,
- L'audit par seconde partie : l'évaluation est réalisée par un client réel ou potentiel de l'organisme fournisseur,
- L'audit par tierce partie : un organisme indépendant à la fois du fournisseur et des clients s'occupe de réaliser l'évaluation de la conformité. Cet organisme indépendant peut être un organisme certificateur, habilité à délivrer un certificat de conformité. Les organismes certificateurs peuvent demander à être accrédités par un organisme d'accréditation (le Cofrac en France), attestant officiellement de la compétence, de l'impartialité et de l'indépendance de l'organisme certificateur par rapport à un standard particulier.

Ainsi, l'audit par tierce partie apparaît comme le système offrant le plus de garanties. Les garanties reposent sur des processus qui se veulent scientifiques et indépendants. Les indicateurs de conformité sont mesurables afin de garantir l'objectivité du processus de certification et les organismes certificateurs sont indépendants et des consommateurs et des opérateurs certifiés.

Et cette inflation des normes et de l'évaluation participe et accentue le passage du pourquoi au comment évoqué précédemment. Elle « *engendre une perte du sens des activités : l'évaluation devient la seule norme de l'activité et l'on oublie que l'activité avait une autre fin que*

¹ Le nombre de normes officielles en France proposé par l'Afnor sur son site est de 32467 au 10 octobre 2006 (source : www.afnor.fr) et le nombre de normes officielles internationales est de 15649 au 31/12/2005, soit près de deux fois et demi plus qu'il y a 20 ans (source : www.iso.org). Par ailleurs, les normes ne sont qu'une partie infime des référentiels existants qui ne sont pas tous élaborés dans un cadre normatif.

l'évaluation. [...] Évaluez, évaluez-nous, évaluez-vous, évaluons-nous, et nous n'aurons plus le souci d'avoir à nous orienter et à nous conduire » ironise le philosophe Yves Michaud.

Depuis une vingtaine d'années, de nombreux labels écologiques et/ou sociaux se réclamant du développement durable sont apparus. Certains font référence à des référentiels privés non officiels et sont promus par des ONG investies dans la mise au point de standards et la certification ou l'accréditation². Citons à titre d'exemple FLO (Fairtrade Labelling Organisations), qui s'est fixé pour rôle principal de mettre au point des standards dans le domaine du commerce équitable, ou le FSC (Forest Stewardship Council) qui accrédite des organismes certificateurs chargés de vérifier le respect de ses propres principes et critères de gestion des forêts. D'autres émanent d'associations sans nécessairement donner lieu à de véritables contrôles.

Mais très vite les gardiens du temple (les associations de défense des consommateurs, « experts » du secteur) projettent la suspicion sur toute initiative qui ne passe pas par le contrôle de la certification.

Ainsi en France, le magazine Que Choisir de la fédération de consommateurs du même nom critiqua sévèrement Max Havelaar au prétexte que *« Flo International, qui chapeaute les associations Max Havelaar nationales, a mis au point des cahiers des charges dont l'opportunité n'a jamais été soumise à des tiers (consommateurs, pouvoirs publics) et qui sont loin de faire consensus. Surtout, c'est Flo qui décide des critères, qui aide les producteurs à les appliquer, et qui délivre le prétendu label, même si la mission de contrôle a été séparée juridiquement du reste voilà deux ans. Un mélange des genres qui laisse sceptique sur l'impartialité des décisions. »*³.

Même critique à propos de la rédaction de la charte du tourisme équitable portée cette fois par l'auteur d'un mémoire de maîtrise sur le tourisme équitable : *« La plate-forme du commerce équitable s'est emparée de l'affaire pour laquelle elle avait d'ailleurs toute crédibilité mais elle n'a produit qu'un bien maigre résultat : une charte du tourisme équitable, cautionnée par 4 associations proposant des produits de tourisme dit équitable (donc encore une fois juges et parties). Il n'y a pas eu de véritable réflexion de fond avec des personnalités crédibles, indépendantes et c'est bien dommage. Comment des gens sérieux et honnêtes car il n'y a aucun doute là-dessus, peuvent-ils s'autoriser à définir eux-mêmes les critères et les indicateurs du tourisme équitable, afficher leur produits comme étant équitables et prétendre jeter les bases du tourisme équitable en France ? »*⁴.

Il est étonnant de constater combien l'obsession de l'indépendance à tout prix peut obscurcir le jugement. Car qui possède la légitimité de rédiger une profession de foi ? des « experts indépendants⁵ » ou les acteurs eux-mêmes ?

Ajoutons que dans les deux cas, les auteurs n'effectuent aucune analyse du contenu des documents qu'ils mettent en cause afin de vérifier si l'absence d'indépendance pourrait avoir joué un rôle quelconque sur ce contenu. Non, surtout pas. Le fait de ne pas avoir suivi la seule voie possible, celle de l'indépendance, seule garante de l'objectivité, suffit pour invalider les organisations.

² La plupart sont regroupées au sein de l'ISEAL (www.isealalliance.org).

³ (Maleysson 2006)

⁴ Source : (Alaoui 2003). Et voilà qu'apparaît la figure de la personnalité crédible et indépendante, seule capable de juger l'objectivité étant l'étalon absolu. Mais nous reviendrons sur les implications de cette apparition plus tard.

⁵ Experts et indépendants qui s'autoproclament eux-mêmes comme tels...

Au contraire, nous pensons que c'est ce système normatif « idéal » et le cadre technico-économique dans lequel il s'inscrit qui pose question.

Un système « idéal » problématique

Dans cette partie, nous développerons plusieurs critiques de la certification à partir de l'exemple du commerce équitable. Dans un premier temps, nous questionnerons la manière dont sont conçus les contrôles. Ne sont-ils pas l'expression d'une relation déséquilibrée entre les partenaires concernés ? Dans un second temps, nous interrogerons la scientificité et l'indépendance des contrôles. Puis, nous évoquerons l'éthique et l'impossibilité à en mesurer le niveau avant de conclure en remettant en cause notre mode de fonctionnement actuel.

Un contrôle unilatéral, expression d'une relation déséquilibrée entre les partenaires

La certification est plus l'expression d'une garantie à destination des consommateurs et du public que pour l'ensemble des acteurs de la filière. A partir de là, il en résulte que les référentiels à respecter doivent l'être par les organisations du Sud à destination des consommateurs du Nord. Les référentiels sont élaborés par les organisations du Nord. Et quelle est la signification d'une grille d'indicateurs conçue en dehors de la culture de ceux auxquelles elle est censée s'appliquer ? Comment est-elle comprise par les partenaires au Sud ? Qui sont, dans le cas du commerce équitable ou du tourisme équitable, le plus souvent des communautés rurales dont les préoccupations sont à mille lieues des chiffres qui leur sont demandés. Ce que décrit tellement bien Christophe Maldidier, responsable du monitoring chez Solidar'Monde, la centrale d'achat de la fédération Artisans du Monde : *« Infatigable poseur de questions, le dit visiteur se réfère à des critères discutés sans doute dans une lointaine réunion par les représentants de l'organisation faïtière, mais peu connus localement, ne faisant pas partie du langage quotidien, et parfois pas vraiment légitimes localement. Dans un contexte de dialogue déjà difficile en soi de par la distance entre les différents mondes, où la rencontre est souvent une mise en scène ritualisée, les artisans ou leurs dirigeants répondent à ces demandes d'informations à contrecœur. Ils redoutent que la conformité à l'ensemble des critères – ou aux attentes perceptibles au travers des questions du visiteur – soit tout simplement une chose impossible à respecter. Certains s'interrogent pour savoir si ces mêmes centrales d'achats respectent aussi ce qu'elles préconisent, et qui les contrôle ! Ceux parmi les plus habiles et connaisseurs du monde des Ong et des projets parviennent à donner le change. Mais certains groupes sont tentés d'adopter des comportements opportunistes, et cachent des informations qu'ils jugent dangereuses pour leur commerce »* (Maldidier 2005).

Il s'agit donc d'un contrôle des organisations du Sud mené par celles du Nord, même si la réalisation du contrôle est confiée à une tierce partie et il en résulte une asymétrie de position entre les différents acteurs engagés. Le risque est grand d'écarter des réseaux de commerce équitable, les moins armées des communautés du Sud, toutes celles qui n'auraient ni le savoir-faire ni l'opportunisme nécessaire pour arriver à répondre aux exigences des référentiels.

De toute évidence, la norme que constitue le référentiel sur lequel se base toute certification a pour effet final, c'est son but, d'écarter tous ceux qui ne satisfont pas aux critères. De même que tous ceux au Nord comme au Sud, n'ont pas la capacité financière de faire face aux coûts qu'engendre la certification. Que deviennent tous ceux qui sont rejetés dans « l'anormalité » ?

Sont-ils voués à disparaître ? Au titre de quoi ont-ils été considérés comme invalides ? Ne s'agit-il pas d'un appauvrissement de la diversité des démarches existantes ?

Enfin, l'organisme certificateur ne s'interpose-t-il pas d'une certaine manière entre l'opérateur touristique et le voyageur en déresponsabilisant ce dernier ? Pourquoi le voyageur ne pourrait-il pas discuter avec l'opérateur touristique sur la manière dont il construit ses voyages et paie ses partenaires ?

Le mythe de la scientificité et de l'indépendance des contrôles

La scientificité des contrôles repose sur la quantification des indicateurs mais il s'agit d'un mythe que démonte le psychanalyste Jacques-Alain Miller : « *sous prétexte qu'il y a mesure, qu'on étalonne, chiffre compare, etc., on s'imagine que c'est scientifique. Ca n'a rien de scientifique, et les meilleurs évaluateurs, les plus intelligents, qui sont aux prises avec le problème, savent parfaitement qu'il ne s'agit pas d'une science. Ce n'est pas parce qu'il y a calcul qu'il y a science.* » (Miller and Milner 2004 : 41).

Il va même plus loin : « *Ce n'est pas du tout scientifique, c'est proprement mystique, c'est une transmutation, un baptême alchimique. [...] Matériellement, ce qui se passe dans l'évaluation n'a strictement aucune importance, soyez-en persuadés. Les montagnes de paperasses qu'ils font remplir aux services qu'ils occupent, qu'ils monopolisent, elles ne servent à rien, à rien du tout, qu'à installer, affirmer, afficher, célébrer un pouvoir, celui de l'administration accréditante, classe de fond en comble parasitaire* » (Miller and Milner 2004 : 56-57).

En réalité, l'évaluateur dispose simplement d'une méthode technique qu'il applique avec plus ou moins d'intelligence. Il transforme « *un savoir irréfléchi, spontané* » celui de l'évalué, « *en un savoir organisé, chiffré, comparable* » et dispose grâce à ce savoir technique du pouvoir « *de vous civiliser, de faire de vous un parmi les autres évalués, [...] loin de la masse crasseuse des non-accrédités, des discrédités* » (Miller and Milner 2004 : 61).

Attaquons nous à l'autre mythe, celui de l'indépendance des contrôles y compris dans le cas où ils sont effectués par des tiers. Les relations entre les organismes certificateurs et les organisations évaluées ne sont que rarement neutres. A ce propos, le témoignage du secrétaire général de Frente Solidario, important réseau de petits exportateurs de café d'Amérique Latine, à propos des contrôles effectués auprès des producteurs de café est éloquent. Il dénonce le manque de sérieux des contrôles effectués, ceux-ci variant selon les organisations contrôlées. Il dénonce l'intervention de considérations politiques et de relations entre les producteurs et les personnes habilités à faire le contrôle dans les résultats des évaluations. Il dénonce les manipulations de certains contrôleurs qui abusent du pouvoir dont ils disposent pour « *satisfaire des ambitions de pouvoir personnel et ceux qui ne se soumettaient pas à leurs intérêts étaient tout simplement sanctionnés* » (Julian 2005).

Dans tous les cas, les évaluateurs et les évalués sont dans la même barque et présentent suffisamment d'intérêt commun pour qu'il ne soit pas possible de parler d'indépendance. Les organismes certificateurs dépendent financièrement du marché que constituent les évalués, qui dépendent eux-mêmes des résultats des contrôles de certification.

Quoi qu'il en soit, selon nous, l'indépendance n'est pas la solution mais la cause des problèmes. Car ce qui pose problème, ce qui nous oblige à recourir à la certification, c'est bien la rupture du sens unitaire du monde, évoquée précédemment, qui en est la cause. La solution ne passe donc pas par l'accentuation de cette rupture mais bien par la prise en compte dans notre comportement

du sens unitaire qui nous lie aux choses et aux autres. Autrement dit, la solution n'est pas technique, elle est éthique.

Une méthode inapte à saisir l'éthique

Nous entendons ici l'éthique au sens de Ricoeur, à savoir comme intention et « *désir d'une vie accomplie, avec et pour les autres, dans le cadre d'institutions justes* » (Ricoeur 1990) et au sens d'Augustin Berque comme reconnaissance du lien écouménal qui nous relie de manière indissoluble à la Terre et qui est constitutif de notre être (Berque 1996) et non pas comme le respect aveugle de règles déontologiques⁶.

L'éthique entendue dans ce sens n'est pas mesurable car l'intention éthique est un projet qui se développe dans le temps et qu'il est impossible de saisir de manière instantanée. Et comment saisir de l'humain à travers une grille de critères ? Quelque soit la méthode d'évaluation retenue, elle ne permettra jamais d'atteindre complètement les objectifs qu'on lui assigne avant tout parce que le matériau qu'elle entend mesurer est un enchevêtrement complexe d'intentions, d'actions, de décisions. C'est de la vie et il est impossible de saisir la vie, de la figer dans une image. A peine prise, la photo ne sera plus fidèle car déjà dépassée. La ponctualité de l'exercice ne peut donc saisir l'activité humaine dans son déroulement temporel.

En outre, cette complexité vivante que l'on souhaite évaluer est une totalité et la mesure oblige à décomposer cette totalité en petites cases. Or cette totalité a un sens et une signification qui s'évanouissent dans l'examen de cette succession de cases isolées.

Dans l'idéal, pour pouvoir évaluer cette totalité mouvante, insaisissable et indéterminée qu'est l'activité humaine, il faudrait construire un nouvel outil à chaque évaluation, ne pas seulement s'intéresser à des critères ponctuels et partiels mais également à ce qui relie ces critères entre eux et à leur évolution dans le temps. Car, nous l'avons déjà dit, les grilles sont des grilles moyennes inadaptées à la grande variété des cas rencontrés qui sont en réalité tous uniques.

Et « *l'opération de l'évaluation fait passer un être de son état d'être unique à l'état de l'un-entre-autres. C'est ce que le sujet gagne ou perd, dans l'opération : il accepte d'être comparé, il devient comparable, il accède à l'état statistique* » (Miller and Milner 2004). Ce que Miller affirme à propos des êtres, l'est tout autant à propos des organisations, des structures, des collectifs, des projets, ...ceux-ci perdent leur état d'être unique et incommensurable lorsqu'ils sont passés avec succès à travers la boîte noire de l'évaluation.

C'est de la comparaison que résultent les manques des uns et des autres⁷. La comparaison permet l'élimination des invalides, mais avec leur consentement et leur participation (y compris financière). En ce sens, l'évaluation n'est rien d'autre qu'une méthode d'organisation des « *rivalités et des concurrences (comparer, ordonner, hiérarchiser)* » (d'Ornano and Ruby 2005).

En réalité, la certification est un système adapté à une consommation de masse permettant d'offrir des garanties à travers des processus de contrôle standardisés et visant un grand nombre d'opérateurs afin d'en rentabiliser le coût. Est-ce dont le tourisme équitable a besoin ? Ne faut-il pas imaginer des solutions alternatives ?

⁶ Pour une présentation plus complète de l'éthique, voir le premier chapitre de (Schéou 2006).

⁷ Jacques-Alain Miller rappelle que Spinoza niait qu'un homme aveugle manquait de quoi que ce soit. « *Il ne manque de la vue que si on le compare à un autre homme, mais à le prendre en lui-même, il ne manque de rien. C'est la comparaison qui introduit le manque* » (Miller and Milner 2004 : 66)

Quelles alternatives à la certification ?

Le retour à la confiance mutuelle des acteurs

Est-il possible de revenir à une confiance mutuelle des différents acteurs concernés (producteurs, importateurs, distributeurs, consommateurs) ? A l'origine, le commerce équitable se fondait sur cette confiance mutuelle entre les organisations de producteurs au Sud et les organisations militantes au Nord, ainsi qu'entre celles-ci et les consommateurs. Il s'agissait avant tout de relations humaines solidaires. Et comme l'affirme Laurent Levard, délégué général de la fédération Artisans du Monde, « *Dans un tel contexte, la question de la garantie n'était pas posée en tant que telle, elle n'avait pas lieu d'être que dans n'importe qu'elle autre relation militante et/ou humaine, basée avant tout sur la confiance mutuelle. Par ailleurs, une telle relation de confiance existait naturellement entre consommateurs et organisations de commerce équitable. Pour le consommateur, le fait d'acheter dans un magasin spécialisé de commerce équitable était une garantie en soi* » (Levard 2005).

Un tel retour n'est pas compatible avec l'anonymat et la déresponsabilisation des acteurs qui caractérise la consommation de masse et la grande distribution, mais suppose au contraire de réduire les intermédiaires au maximum afin que les acteurs concernés puissent se connaître à l'image des projets défendus par les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) en France. C'est plus difficile dans le cas du commerce équitable du fait de la distance entre les producteurs et les consommateurs sauf dans le cas du tourisme équitable où celui-ci se déplaçant, il lui est possible de nouer des relations avec les communautés villageoise ou les familles qui l'accueillent.

Redéfinir l'évaluation

Pour Christian Ruby, l'évaluation ne doit surtout pas être validation. Car la validation n'est rien d'autre que « *l'application de critères à destination du maintien du statu quo* » (Ruby 2005). Elle paralyse au lieu de dynamiser. S'inspirant de Deleuze qui distingue le fait de juger avec des valeurs extrinsèques et extérieures et le fait d'évaluer en fonction d'une cohérence interne et de Nietzsche, il définit l'évaluation comme une pratique généalogique : il s'agit de remonter à la source, au niveau de l'intention et de la volonté afin de saisir l'origine et l'expression des énoncés de valeur. Pour Ruby dont les commentaires portent plus particulièrement sur les œuvres d'art, chaque œuvre est à elle-même sa propre règle. Il n'est donc possible de l'évaluer que si l'on pénètre à l'intérieur afin de saisir cette règle, c'est à dire sans critère préalable. Car l'application d'un critère consistera toujours à imposer à l'œuvre une règle de l'extérieur et empêcher de faire apparaître la règle intérieure. Il conclut en affirmant que « *ceux qui évaluent le plus souvent n'évaluent que leur goût* » (Ruby 2005). Ainsi, il rejoint Deleuze dans sa proposition d'une ontologie de la singularité en opposition avec toute idée de domination comme tout statu quo (Ruby 2005).

Il est possible d'appliquer à des projets touristiques cette position. Evaluer un projet touristique, c'est bien tenter de le saisir dans sa totalité, c'est bien mettre en œuvre cette pratique généalogique destinée à en saisir l'origine, son principe directeur et sa consistance, c'est remonter aux sources de l'intention initiale. Mais dans un second temps, il faut bien se résoudre, ce que refusent Nietzsche et Deleuze, et l'évaluation diffère ici de celle d'une œuvre d'art, à mettre en parallèle la règle interne du projet, ses principes fondateurs et les principes fondamentaux de l'éthique tels que nous les avons exprimés de même qu'il faut évaluer la cohérence entre la mise

en œuvre du projet et l'intention initiale. Et ceci ne peut se faire à travers une grille de critères chiffrés mais bien plus à travers des entretiens et des échanges. L'évaluation participative peut être une solution permettant de redéfinir l'évaluation en la libérant des mythes scientistes qui l'entravent tout en la récusant comme outil de domination. Elle permet d'associer les partenaires concernés de manière équivalente dans une dynamique participative (Bernoux 2004).

En France, la fédération Nature et Progrès qui rassemble des agriculteurs, des transformateurs et des consommateurs autour d'un projet de société basé sur l'agriculture biologique est un précurseur de l'évaluation participative. Une Commission Mixte d'Agrément et de Contrôle étudient les dossiers de candidature et une enquête est menée soit par un salarié de la fédération, soit par un adhérent bénévole auprès des candidats. Mais la Comac est avant tout un lieu d'échanges, d'informations, d'expériences et de solidarité.

La fédération Artisans du Monde a pour projet d'arriver à mettre en place un système de garantie participatif dans lequel la garantie est envisagée de manière mutuelle entre les acteurs, avec des obligations de part et d'autres et pas seulement pour les organisations du Sud. Le système d'évaluation pourrait se baser comme celui de l'IFAT⁸ sur des autoévaluations, des évaluations croisées entre les organisations et des contrôles externes sur des échantillons d'organisations tirés au sort. Le coût réduit du système permet de d'intégrer dans la démarche des organisations qui n'auraient pas les moyens de financer les frais d'un système de certification classique.

C'est aussi ce qu'ont appelé de leurs vœux les participants aux rencontres de Cochabamba en Bolivie, tenues en septembre 2005, comprenant de nombreuses associations représentant les producteurs engagés dans le commerce équitable en provenance de pays latino-américains et des Caraïbes.

Pourquoi ne pas imaginer un système similaire pour le tourisme équitable ? Il nous reste à faire œuvre de créativité et d'imagination...

⁸ International Federation for Alternative Trade, fédération internationale regroupant des organisations de commerce équitable.

Bibliographie

- Alaoui, F. E. (2003). Quel contrôle et surtout, quel avenir pour le tourisme équitable ? www.tourisme-durable.net.
- Bernoux, J.-F. (2004). L'évaluation participative au service du développement social. Paris, Dunod.
- Berque, A. (1996). Etre humains sur la terre. Paris, Gallimard.
- d'Ornano, S. and C. Ruby (2005). "I would prefer not to." Les cahiers EspaceTemps "Évaluer l'évaluation. Emprises, déploiements, subversions."(89-90).
- EspaceTemps.net (2005). "Éditorial : Malaise dans l'évaluation." Les cahiers EspaceTemps "Évaluer l'évaluation. Emprises, déploiements, subversions."(89-90).
- Julian, O. L. (2005). FLO et IFAT vus par le Frente Solidario. Equité. Paris, Fédération Artisans du Monde: 8-9.
- Levard, L. (2005). De la confiance à la normalisation. Equité. Paris, Fédération Artisans du Monde: 2-3.
- Maldidier, C. (2005). Vers un système de garantie participatif. Equité. Paris, Fédération Artisans du Monde: 9-11.
- Maleysson, F. (2006). Commerce équitable : carence dans les garanties. Que Choisir.
- Miller, J.-A. and J.-C. Milner (2004). Voulez-vous être évalué ? Paris, Grasset.
- Ricoeur, P. (1990). Soi même comme un autre. Paris, Seuil.
- Ruby, C. (2005). "Expertise et validation." EspaceTemps.net.
- Ruby, C. (2005). "Jugement de la faculté critique." Les cahiers EspaceTemps "Évaluer l'évaluation. Emprises, déploiements, subversions."(89-90).
- Schéou, B. (2005). Ethique et Tourisme. Paris, Conseil National du Tourisme.

Table des matières

Introduction	2
Evaluer, contrôler, certifier... ..	3
Le paradigme de l'évaluation comme expression de la modernité	3
La certification comme garantie suprême	4
Un système « idéal » problématique	6
Un contrôle unilatéral, expression d'une relation déséquilibrée entre les partenaires	6
Le mythe de la scientificité et de l'indépendance des contrôles	7
Une méthode inapte à saisir l'éthique	8
Quelles alternatives à la certification ?	9
Le retour à la confiance mutuelle des acteurs	9
Redéfinir l'évaluation.....	9
Bibliographie.....	11
Table des matières	11